

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0964 rév. 7**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**EKO**  
**885 AV DU DOCTEUR LEFEBVRE**  
**06270 VILLENEUVE-LOUBET**

**SIREN : 520382979**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-0964 rév. 7**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/11/2021**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/10/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,  
*Pole manager - Building / Industries / Services,*

**Olivier BUVAL**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0964 Rév. 6.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0964 Rév. 6.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-0964 rév. 7

Organisme d'inspection accrédité :

**EKO**
**885 AV DU DOCTEUR LEFEBVRE  
06270 VILLENEUVE-LOUBET**

#### PORTEE D'ACCREDITATION

#### N° 2 - ÉLECTROMÉCANIQUE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>2.2 - Transports Mécaniques</b>	
2.2.1 - Prestations d'organismes notifiés pour l'application de certaines procédures d'évaluation de la conformité à mettre en oeuvre sur les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs # <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Examen UE de type des ascenseurs au titre de l'annexe IV.B de la Directive</li> <li>➤ Inspection finale des ascenseurs au titre de l'annexe V de la directive</li> <li>➤ Vérification à l'unité de conformité des ascenseurs au titre de l'annexe VIII de la Directive</li> </ul>	Directive n°2014/33/UE du 26 février 2014 concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs Code de la Construction et de l'Habitation (Sous-section IV, de la section I du chapitre V du titre II du livre Ier - partie réglementaire) Normes harmonisées applicables au titre de la directive 2014/33/UE

<p>2.2.2 - Vérifications au titre de la protection des travailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vérifications générales périodiques des ascenseurs et équipements assimilés installés sur les lieux de travail</li> </ul>	<p>Code du Travail (article R4323-23)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p>
<p>2.2.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Vérifications techniques en phase exploitation des ascenseurs</li> <li>➤ b) Vérifications techniques en phase exploitation des escaliers mécaniques et trottoirs roulants</li> </ul>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>
<p>2.2.4 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) #</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Vérifications techniques en phase exploitation des ascenseurs</li> </ul>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

## Section Inspection

## Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
EKO	885 AV DU DOCTEUR LEFEBVRE 06270 VILLENEUVE-LOUBET	098 447 3008

Date de prise d'effet : **01/11/2021**Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager***Damien PORTIER**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0964 Rév. 6.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr